

PRÉSENTATION DU PROJET STRUCTURANT
« LE MODÈLE FRANÇAIS »

Qu'est-ce qu'un projet structurant ?

- Un *projet structurant* du Labex ICCA propose **une thématique de travail pluriannuelle** réunissant des équipes provenant de différents laboratoires composant le LabEx autour de plusieurs axes de travail. L'objectif d'un tel *projet structurant* est de proposer **un programme de recherche mettant en évidence la complémentarité des compétences et des thèmes de recherche au sein du LabEx**.
- Le périmètre d'un *projet structurant* n'a pas vocation à rester figer et immuable au cours de sa durée de vie. Il est au contraire fortement souhaité que de nouveaux axes ou des compléments à des axes existants, portés par des équipes présentes ou non dans le projet initial, puissent venir se greffer sur un *projet structurant* existant ; permettant alors de répondre à des problématiques existantes ou nouvelles, mises à jour par exemple par l'évolution de l'objet d'étude, peu ou pas traitées dans le projet initial. La décision d'intégrer de nouvelles propositions de recherche dans un *projet structurant* revient au comité de pilotage du projet. Le budget afférent doit toutefois être validé par le Conseil Scientifique du Labex ICCA.

Projet structurant « Modèle Français »

Comité de Pilotage : Catherine Arnaud (Université Paris 13, IRDA), Céline Bloud-Rey (Université Paris 13, IRDA), Philippe Bouquillion (Université Paris 13, LabSIC), Laurent Creton (Université Paris 3, IRCAY), Pascale Garnier (Université Paris 13, EXPERICE), Bertrand Legendre (Université Paris 13, LabSIC), François Mairesse (Université Paris 3, CERLIS), François Moreau (Université Paris 13, CEPN), Olivier Thévenin (Université Paris 3, IRCAY), Pierre Moeglin (Université Paris 13, LabSIC)

Proposé par des chercheurs appartenant à différents laboratoires membres d'ICCA, le programme de recherche « MODÈLE FRANÇAIS » se propose de revenir sur l'« exception culturelle française » ainsi que sur la « diversité culturelle » qui lui a été, en partie, substituée. Il s'agit d'interroger cet ensemble d'actions, mesures de politiques publiques et dispositifs juridiques qui réglemente le domaine culturel et donc les industries culturelles et créatives et présente des spécificités juridiques, politiques et économiques.

En effet, parée de toutes les vertus la culture semble cristalliser aujourd'hui de nombreuses attentes et se voir par conséquent assigner les objectifs les plus divers : objectifs artistiques et patrimoniaux bien sûr, mais aussi politiques, économiques, sociaux, éducatifs... C'est sans doute ce qui explique qu'elle soit au centre de nombreux débats d'enjeu national mais aussi international. C'est sans doute également ce qui explique au moins pour partie la référence fréquente à un « modèle culturel français » ou à « l'exception culturelle française ». Il est vrai qu'on peine à en dessiner les contours de manière très claire mais, schématiquement décrit, il repose, en particulier pour des observateurs étrangers, intéressés ou critiques, sur quelques grands principes : interventionnisme public ; impulsion structurante des politiques de l'Etat par rapport aux actions des collectivités territoriales ; importance des objectifs d'ordre politique et social à côté d'objectifs culturels et industriels ; existence d'un ministère de la Culture, ce qui conduit à distinguer les mesures dites spécifiques (à la culture et aux industries culturelles) des autres mesures publiques non spécifiquement destinées à la culture ; complément de la Culture par la Communication, ce qui se traduit en particulier depuis Jack Lang par l'importance des industries culturelles envisagées comme une activité économique d'importance pour le pays ; organisation par filières, dans une logique assez tubulaire, des actions en direction des industries culturelles et délégation de manière assez autonome de la conduite des actions à de grands opérateurs spécialisés, dont le Centre National du Livre ou le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée ; relative concertation avec les acteurs industriels et leurs représentants, etc ;

Or, contrairement à une idée reçue, les politiques publiques et de régulation ne sont pas sans importance aujourd'hui dans la marche des industries de la culture et de la communication. Certes depuis les libéralisations sectorielles, l'Etat, en France, s'est assez largement retiré de la gestion directe même si des chaînes de télévision ou de radios sont encore des entreprises publiques. Pour autant, les politiques publiques et de régulation jouent un rôle de création de cadre pour les industriels et à ce titre sont très importantes du point de vue du rapport de forces entre les acteurs industriels. Par ailleurs, la mondialisation des échanges et les récentes mutations techniques viennent quelque peu bousculer le modèle établi et pousse à s'interroger sur son efficacité et son éventuelle évolution.

La perspective centrale de ce programme de recherche vise donc :

1. À susciter une réflexion globale sur la définition du modèle culturel français

- *Quelles sont les caractéristiques du modèle français ?*
- *Quelle est la philosophie qui l'anime et comment évolue-t-elle ?*
- *Quelle est l'efficacité de ce modèle au regard des objectifs poursuivis ?*

2. À évaluer son efficacité et son attractivité à l'heure de la mondialisation

- *Quelles sont les remises en cause mais aussi les reprises dont il fait l'objet, en France ainsi qu'à l'étranger ?*

3. À s'interroger sur son évolution à venir au regard des transformations technologiques et industrielles

- *Comment est-il adapté aux transformations industrielles, en particulier aux interventions croissantes d'acteurs transnationaux des industries de la communication (Apple, Google ou Amazon par exemple) dans la production culturelle ainsi qu'à l'internationalisation ?*
- *Comment l'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouveaux domaines de la culture ?*

Trois axes de recherche sont privilégiés :

- Axe 1 : La définition du modèle français
- Axe 2 : Les enjeux du modèle français à l'heure de la mondialisation des échanges
- Axe 3 : Les politiques culturelles face à l'émergence du numérique et à l'élargissement à de nouveaux domaines

<p>Axe 1 La définition du modèle français</p>

Contact : Céline Bloud-Rey (celine.bloudrey@bbox.fr) et Catherine Arnaud (c.arnaud4@yahoo.fr)

Très souvent évoqué, le modèle culturel français n'en reste pas moins bien difficile à appréhender. Car si l'idée de modèle semble renvoyer de prime abord à une construction d'ensemble claire et cohérente au sein de laquelle s'articuleraient différents principes et méthodes d'action en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs déterminés, il faut bien reconnaître qu'il n'en est rien. Comme souvent, la construction de ce modèle culturel français procède en réalité d'une vision pragmatique et contingente et résulte essentiellement de l'accumulation progressive de mesures variées elles-mêmes éparpillées au sein de secteurs les plus divers.

Il s'agira donc dans ce premier axe de recherche de mettre au jour et d'étudier les principales caractéristiques qui font de ce modèle français ce qu'il est et de s'interroger sur sa spécificité en portant une attention particulière aux valeurs et à la philosophie qui le sous-tendent.

Cet axe de recherche sera aussi l'occasion de faire un premier bilan pour évaluer son efficacité au regard des objectifs initialement affichés.

Trois thèmes sont pour l'heure privilégiés : le premier thème se concentre sur les acteurs, tandis que les deux derniers se concentrent davantage sur les outils de politique culturelle.

Sous-axe I :

De l'interventionnisme à la régulation, quelle place pour l'action publique ?

Se rappelant de la création du premier Ministère de la culture en 1959 confié à André Malraux, on associe généralement le modèle culturel français à l'intervention de l'État. Mais qu'en est-il réellement ? S'agit-il d'un élément caractéristique de ce modèle français ? Dans quelle mesure ?

A l'heure où l'État semble se désengager ou, à tout le moins, réduire sa gestion directe, il paraît nécessaire de s'interroger sur le rôle de l'action publique dans le domaine culturel et les formes qu'elle peut prendre.

On note de ce point de vue, la place de plus en plus importante qui est faite à la régulation. Phénomène récent marquant un certain retrait de l'Etat, il importe d'étudier cette évolution dans le domaine culturel.

Un premier thème consacré à la régulation pourra ainsi être étudié.

- Le Droit à l'épreuve de la régulation des industries culturelles et créatives

Les autorités indépendantes, au service du modèle culturel français ?

Quelle place pour les autorités indépendantes (AAI ; API) dans les industries culturelles et créatives à l'heure du numérique (objectifs de régulation et rationalisation du paysage français) ? Quels rapports entre ces autorités (par. ex, CSA, HADOPI, CNIL) et les autres institutions, administrations, entreprises sectorielles (contractualisation des rapports, conflits d'intérêts, autorégulation) ?

Quelles notions fondamentales du Droit au service du modèle culturel français ? (personne, propriété, responsabilité, contrats) ? Quelles évolutions du Droit face aux dispositifs de régulation des industries culturelles et créatives (déclin, transformation, résistance) ?

Sous-axe II :

Le devenir du modèle français de la propriété littéraire et artistique

- Dans quelle mesure le droit de la propriété littéraire et artistique participe-t-il au modèle culturel français ? Existe-t-il un modèle français de la propriété littéraire et artistique ?

- Quels rapprochements ou éloignements par rapport à d'autres catégories des droits de la propriété intellectuelle, par exemple le droit des marques ? La question se pose aussi sur le plan des stratégies industrielles : comment les industriels arbitrent-ils entre les divers dispositifs de protection ?

- Quelle définition du domaine public ?

Aujourd'hui, dans la guerre des modèles, il est certain que le droit d'auteur français est en difficulté : la conception éminemment personnaliste du droit d'auteur français, centré sur la personne de l'auteur, subit les assauts de l'UE mais aussi des nouvelles technologies. La protection de l'auteur est ainsi fréquemment remise en

cause au nom du droit à l'information du public. Les nouvelles technologies contribuent en outre à banaliser la contrefaçon. Plus largement, il est certain que les nouvelles technologies mettent le droit d'auteur français au défi. Or, s'agissant de la lutte contre la contrefaçon en ligne, le constat d'échec est patent et corrélativement une montée en puissance des mouvements contestataires prônant un libre accès aux créations se développent (Creative commons : ex. wikipédia ; licences libres). Faut-il faire évoluer le modèle français ?

Sous-axe III : Les mesures économiques et financières de soutien au modèle français

Comment évoluent les mesures directes de soutien face à la fragmentation des ministères et au manque de lisibilité des répartitions de compétences, à l'importance des délégations à des organismes autonomes, à l'empilement des mesures, et à l'articulation d'objectifs à la fois culturels et économiques ?

Comment les mesures de subventionnement sont complétées et/ou concurrencées par des mesures visant à favoriser l'ancrage marchand des acteurs des industries culturelles et créatives (notamment mesures de financement et de capital-risque de la BPI ou de garantie d'emprunt de l'IFCIC) ?

À l'heure où les budgets publics se réduisent, quelle est la place des mesures dites indirectes ?

Les « mesures indirectes » sont les mesures qui n'ont pas de contreparties financières directes comme (par ex., le prix unique du livre, les quotas de diffusion ou de dépenses dans l'audiovisuel, la chronologie des médias).

<h2 style="margin: 0;">Axe 2</h2> <h3 style="margin: 0;">Les enjeux du modèle français à l'heure de la mondialisation des échanges</h3>

Contact : Philippe Bouquillion (p.bouquillion@free.fr)

A l'heure de l'internationalisation des échanges, la culture représente un enjeu non négligeable.

D'abord, d'un point de vue économique car plusieurs industries culturelles sont concernées (films, livres etc.). Dès lors, un pan entier du champ culturel se retrouve au cœur des négociations commerciales tant au niveau européen qu'au niveau international.

Mais là n'est sans doute pas le seul enjeu, car derrière ces réalités purement économiques n'y a-t-il pas d'autres enjeux beaucoup plus politiques s'inscrivant dans une sorte de lutte de pouvoir visant à s'assurer de la diffusion la plus large possible de son propre modèle national ?

Ainsi, les actions, décisions, mesures prises par les institutions de l'Union européenne soulèvent des enjeux, tout comme le déploiement des notions d'industries créatives et d'économie créative et leur intégration dans les actions d'organisations internationales (Unesco, Cnuced, Banque Mondiale).

- **Comment le modèle français et les acteurs de la filière résistent-ils ou s'adaptent-ils à ces enjeux ?**
- **Quels sont les enjeux pour le pouvoir politique et quelles sont ses stratégies ?**
- **Comment ce modèle peut-il se maintenir au sein de l'UE ? Peut-il résister à la mondialisation ?**
- **Quels échos et réactions ce modèle suscite-t-il à l'étranger, notamment dans les pays émergents ?**

Quels sont les pays où le modèle français a suscité des échos et quelles sont ces réactions ?

Quelles réactions le modèle français suscite-t-il dans les pays émergents ?

Du passage de l'exception culturelle à la diversité culturelle, comment le modèle français trouve-t-il encore sa place ? Et reste-t-il transposable à l'étranger ?

Quelles sont les raisons de l'attrait du modèle français (raisons économiques, politiques, philosophiques etc...)

L'exception culturelle : Quelles justifications face à l'internationalisation des échanges et des politiques de régulation ? Quelle efficacité ?

Quelles réactions et quels enjeux en dehors du cadre français dans les actions des institutions internationales, dans les traités internationaux de libre-échange, dans les stratégies d'acteurs industriels actifs en France ?

Comment le modèle français et les acteurs de la filière résistent-ils ou s'adaptent-ils à l'internationalisation des politiques de régulation ?

<p>Axe 3</p> <p>Les politiques culturelles face à l'émergence du numérique et à l'élargissement à de nouveaux domaines</p>
--

Contact : Pascale Garnier (pascale.garnier@univ-paris13.fr) et Vinciane Zabban (vinciane.zabban@gmail.com)

Sous-axe I :

Comment le modèle français envisage-t-il la question du numérique et des industries de la communication ?

Le ministère de la Culture et de la Communication semble éprouver des difficultés à envisager le numérique autrement que comme une nécessaire adaptation des filières à une technologie nouvelle. D'une part, cela favorise le déploiement de mesures tendant à « protéger » les filières du numérique afin que les fonctionnements en place puissent se maintenir. D'autre part, poser la question ainsi, en particulier en termes essentiellement technologiques et par filière voire type de productions culturelles, conduit à ignorer que la question centrale est celle des rapports de forces entre les grands acteurs transnationaux des industries de la communication et les acteurs nationaux des industries culturelles de taille beaucoup plus réduite. Les dimensions industrielles, transnationales et trans-filières sont-elles aujourd'hui mieux

prises en compte ? Comment ces questions sont-elles intégrées dans la régulation et les politiques publiques ? Comment se positionnent à cet égard les différents ministères ou les institutions de régulation ou spécialisées (type CNC) ?

Au-delà de ces questions, ce sous-axe est également destiné à abriter des travaux s'intéressant à la robustesse des outils traditionnels des politiques culturelles sectorielles, notamment des mesures indirectes (prix unique du livre, quotas radiophoniques ou télévisuels, ...). Ces outils sont-ils encore utiles à l'heure où le poids du numérique dans les consommations culturelles ne cesse de croître ? Doivent-ils être réformés, abandonnés, maintenus en l'état ?

Sous-axe II : Le développement de l'économie de la culture et ses prolongements « créatifs » a-t-il une influence sur le modèle ?

Les mutations technologiques entraînent l'apparition de nouvelles pratiques créatives, étendant par là-même le champ de l'action culturelle.

Si cela nous amène à nous interroger sur la délimitation du domaine culturel, il va sans dire que c'est la question de l'éventuelle adaptation du modèle culturel à ces nouvelles pratiques qui est au cœur des débats.

Dans un contexte de professionnalisation de la formation, d'internationalisation des trajectoires professionnelles et de la production, et d'interpénétration des différentes Industries Culturelles et Créatives, le jeu vidéo, par exemple, est particulièrement représentatif de ces développements. Il bénéficie en effet depuis une dizaine d'année d'un intérêt et d'un soutien croissant de la part des puissances publiques en France (Crédit d'impôt, Fonds d'Aide au Jeu Vidéo - CNC, clusters et associations régionales et locales etc.) qui font apparaître l'importance de la dimension territoriale dans la question des politiques culturelles, tout en présentant encore un cadre juridique qui reste sur certains domaines incertain (statut des œuvres, droits d'auteur, régulation professionnelle). La France a par ailleurs été un moteur, via entre autres le Syndicat National du Jeu Vidéo (SNJV), de l'inclusion de ce secteur dans les politiques européennes en matière de développement des économies culturelles et créatives (Dauncey, 2012 ; Kerr, 2013).

Ainsi, l'industrie du jeu vidéo semble constituer un terrain d'étude particulièrement intéressant pour comprendre la spécificité du modèle français. Au delà cependant de ce seul secteur, on peut se demander quels sont les enjeux suscités par l'extension de l'action publique en matière culturelle à des champs nouveaux, et notamment dans la continuité de l'axe 1, aux champs inscrits en milieu artistique et numérique, tels que l'industrie et les métiers du web et l'animation ? Comment évoluent les politiques publiques et de régulation en leur direction ?

Le développement de l'économie de la culture et ses prolongements « créatifs » a-t-il une influence sur le modèle ? Quels sont les enjeux suscités par l'extension des actions culturelles à des champs nouveaux ?

En retour, on est conduit à se demander si le développement de l'économie de la culture et ses prolongements « créatifs » n'ont pas une influence sur le modèle. Quels sont les enjeux suscités par l'extension des actions culturelles à des champs nouveaux, comme le jeu vidéo ?

Comment évoluent les politiques publiques et de régulation en leur direction ?

Une présentation plus complète de chacun des axes de recherche est disponible auprès des contacts indiqués ci-dessus.

Pour proposer un projet de recherche s'inscrivant dans l'un des trois axes thématiques présentés dans ce document **un formulaire de réponse à l'appel à projets « Modèle français »** est téléchargeable en ligne sur le site du LabEx ICCA

Les propositions de projet de recherche peuvent être envoyées **jusqu'au 15 mai 2017**. Les réponses seront communiquées aux porteurs de projet **courant juin**.

Pour tout complément d'information, contacter labex.icca@univ-paris13.fr